

De Gaulle et la légitimité du pouvoir

De Gaulle and the Legitimacy of Power

De Gaulle y la legitimidad del poder

Ruth Ann PITTS

Volume 2, numéro 1, mai 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001567ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001567ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

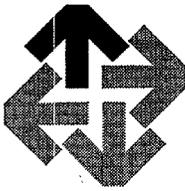
Citer cet article

PITTS, R. A. (1970). De Gaulle et la légitimité du pouvoir. *Sociologie et sociétés*, 2(1), 43–62. <https://doi.org/10.7202/001567ar>

Résumé de l'article

Cet essai est une tentative d'application de la théorie de la légitimité de Weber. L'hypothèse proposée soutient que la légitimité d'une démocratie serait fondée sur une croyance en l'autorité de la loi, croyance qui transformerait en loyauté à la démocratie les sentiments de mécontentement des classes inférieures. L'opposition à de Gaulle en 1962 est prise comme indice de loyauté à la démocratie. Plus un parti est à gauche, plus ceux qui le soutiennent dans une élection sont opposés à de Gaulle. Cette différence entre les partis est déterminée par l'intensité avec laquelle ceux-ci amènent leurs partisans respectifs à désirer un gouvernement centré sur les partis. Ce faisant, les partis de gauche transforment le mécontentement des classes inférieures en loyauté à la démocratie. Le désir d'un gouvernement centré sur les partis n'exprime une opposition à de Gaulle que lorsqu'il est conjugué avec la conviction que ses actes sont inconstitutionnels. Le mécontentement des classes inférieures se traduit donc en une loyauté à la démocratie grâce à une croyance en l'autorité de la loi.

De Gaulle et la légitimité du pouvoir*



RUTH ANN PITTS

LE RÉGIME GAULLISTE a remis en question le principe de légitimité de la démocratie parlementaire. De Gaulle a réduit le pouvoir parlementaire de façon draconienne. Par deux fois, il a violé la Constitution en consultant directement le peuple sur des amendements constitutionnels sans les faire préalablement approuver par l'Assemblée nationale, alléguant qu'on ne saurait mettre en doute la légitimité de ses initiatives aussi longtemps qu'il aurait l'appui du peuple, source de toute souveraineté. Mais comme de Gaulle n'a jamais eu l'accord du peuple tout entier, on peut se demander si une partie de la population ne lui a pas refusé son appui, précisément parce qu'elle était indignée du mépris manifesté pour la démocratie parlementaire. Dans ce cas, il convient d'analyser les motifs profonds de cette fidélité au principe de la démocratie parlementaire, et de déterminer pourquoi des citoyens y restent attachés, et d'autres non.

Ce qui est objet d'étude dans cet article, c'est le mécontentement qui s'est manifesté à l'endroit de de Gaulle tout au long de son régime. À posteriori, on peut voir dans le taux élevé d'abstentionnistes en 1962 une indication du fait que

* Cet article, traduit de l'anglais par Madeleine Poulin, présente les résultats partiels d'une recherche rendue possible grâce à une subvention de la National Science Foundation. Les données ont été obtenues du Roper Public Opinion Research Center. L'auteur tient à remercier Steve Berger et Gail Cafferata pour les conseils et critiques qu'ils ont bien voulu lui adresser dans l'élaboration de ce travail.

le régime gaulliste ne recevait pas l'appui de fractions importantes de la population. Rappelons-nous les événements de 1962 : ils montrent avec évidence que de Gaulle voulait gouverner sans tenir compte du Parlement. Il annonça la tenue d'un référendum pour amender la Constitution afin que le Président soit élu au suffrage universel direct. Ce geste était anticonstitutionnel, puisque la Constitution exigeait que tout amendement soit soumis aux deux Chambres du Parlement avant d'être proposé au peuple. Les membres du Parlement réagirent à cet affront en demandant un vote de blâme qui renversa le gouvernement. Des élections suivirent. Les partis firent campagne pour le « non » au référendum, et pour une représentation maximale au Parlement : ils insistaient sur le fait que de Gaulle avait violé la Constitution. Ce dernier menaça de se retirer si le « oui » n'était pas décisif. Le référendum portait donc sur la légitimité du pouvoir de de Gaulle et du Parlement. De Gaulle mettait en question son droit de restreindre le pouvoir du Parlement et des partis.

Le vote n'a pas remporté le succès que de Gaulle espérait : 46% des électeurs inscrits avaient voté « oui ». Il en restait donc un assez grand nombre qui ne voulaient pas rejeter le Parlement.

Une telle situation pose la question de la légitimité dans un sens très particulier. Weber définit la légitimité comme la reconnaissance du droit des gouvernants d'utiliser la violence comme instrument de pouvoir¹. Selon lui, elle se fonde sur une croyance qui, posée en principe de légitimation, définit pourquoi les gouvernants ont ce droit. Ainsi compris, le phénomène de la légitimité englobe les attributs du gouvernant. Les gouvernés n'accepteront l'emploi de la violence par leur gouvernement que si, selon eux, il respecte leur définition d'un juste exercice du pouvoir, comme le veut le principe de légitimation. Cela implique que les citoyens répudieront le gouvernant qui méprise leurs critères d'un juste exercice du pouvoir². En s'interrogeant sur l'appui à de Gaulle en termes de légitimité du pouvoir, on pose une hypothèse sur la motivation du rejet : de Gaulle aurait été désavoué parce que sa façon de gouverner ne correspondait pas à l'opinion populaire voulant que le pouvoir n'est juste que s'il exécute les lois promulguées par le Parlement. Dans quelle mesure cette opinion a-t-elle influencé les gens qui ont rejeté de Gaulle ? On tâchera d'établir comment cette opinion s'est répandue, et pourquoi certains individus l'adoptent tandis que d'autres la rejettent.

Dans l'appui accordé à de Gaulle les allégeances politiques ont joué un rôle déterminant. En effet, les régions qui votaient traditionnellement pour la droite

1. Weber voyait l'Etat comme principe de domination de l'homme par l'homme. Le principe de légitimation servait au dominé à justifier à ses propres yeux son état d'obéissance devant le dominateur. Ce principe attribuait au dominateur le droit de gouverner. Blau semble penser que les citoyens ne reconnaissent le pouvoir que s'il est exercé pour le bien de tous. Pour ma part, je vois dans ce principe une façon spécifique de déterminer à quel moment le recours à la violence pour les gouvernants se justifie. Cette façon de voir s'inscrit dans l'idéologie qui légitime les régimes démocratiques. Mais l'obéissance peut avoir d'autres origines, par exemple la croyance dans le droit divin du régnant. Voir à ce sujet : Max Weber, « Politics as a Vocation », dans Gerth et Mills (édit.), *From Max Weber : Essays in Sociology*, New York, Oxford University Press, 1958, p. 78-79; Peter Blau, *Exchange and Power in Social Life*, New York, John Wiley and Sons Inc., 1964, p. 213.

2. Soulignons ici le côté négatif de la légitimité : l'individu peut désobéir à un gouvernant parce que, dans son esprit, ce dernier ne gouverne pas avec justice (c'est-à-dire selon le principe de légitimation), tout comme il peut obéir parce qu'il considère le gouvernant comme juste. Goguel et Grosser mettent en relief cet aspect de la légitimité dans *la Politique en France*, Paris, Librairie Armand Colin, 1964, p. 247-248.

l'ont appuyé, tandis que celles qui votaient traditionnellement pour la gauche l'ont rejeté³. Si l'hypothèse est exacte, c'est-à-dire si de Gaulle a été rejeté parce qu'il est allé à l'encontre de l'opinion selon laquelle le système parlementaire est la seule forme de gouvernement acceptable, cette opinion aurait été acquise auprès des partis de gauche plutôt que de ceux de droite⁴. En tentant d'expliquer le rejet de de Gaulle, on soulignera les différences entre la gauche et la droite. On aura aussi à démontrer que le rejet de de Gaulle n'est pas fondé sur des différences d'intérêts de classes, mais bien sur le sentiment que le Parlement est la seule forme acceptable de gouvernement, et que ce sentiment est plus répandu dans les milieux de gauche que dans les milieux de droite.

Weber croyait que la plupart des gouvernements de son temps, y compris les démocraties, étaient fondés sur la primauté de la loi. Il entendait par là qu'aux yeux des citoyens, le pouvoir ne pouvait être exercé qu'en vertu de la loi. Pour exercer légitimement le pouvoir, le gouvernement devait être entré dans ses fonctions et s'en être acquitté conformément à la loi. Alors seulement jugeait-on qu'il utilisait le pouvoir avec justice⁵. Cette analyse convient au problème posé ici. On y soutient que de Gaulle a été rejeté parce qu'il n'a respecté ni la souveraineté de la loi ni la Constitution et qu'il n'a pas tenu compte des procédures qui doivent présider à la promulgation de lois justes. Il a refusé de tenir compte des critères d'un pouvoir juste auxquels adhèrent ceux qui croient en la primauté de la loi. Dans ces conditions, les adhérents de la gauche rejetteraient de Gaulle davantage que ceux de la droite, parce qu'un plus grand nombre d'entre eux croient en la souveraineté de la loi. Pourquoi en serait-il ainsi ?

L'analyse de Weber est très subtile. Selon lui, un principe de légitimité canalise de multiples sentiments psychologiques en appuyant un régime⁶. Il voit dans les sentiments politiques des classes inférieures un désir de vengeance⁷ et estime que ces sentiments s'expriment par la voie du principe de légitimité. Les partis des classes inférieures réclament la justice humaine plutôt que la justice formelle⁸.

3. François Goguel, « L'élection présidentielle française de décembre 1965 », *Revue française de science politique*, n° 16, p. 221-254.

4. Je prends ici pour acquis que l'attitude des citoyens envers l'Etat est pour une large part influencée par les partis. Je pense que l'appréciation du caractère d'équité du gouvernant par les individus découle davantage de la définition d'un pouvoir juste donnée par les partis, que des actions du gouvernant tendant à démontrer aux citoyens qu'il agit dans leur intérêt. A mon avis, les faits démontrent que la notion que les gens ont de leurs intérêts leur vient des partis; je m'appuie en cela sur le point de vue de Campbell et Cooper selon qui « il y a des différences significatives entre les groupes socio-économiques quant à leurs attitudes sur certaines questions, mais les différences entre ceux qui s'identifient à différents partis à l'intérieur d'un même groupe apparaissent encore plus grandes qu'entre ces groupes socio-économiques eux-mêmes » (Angus Campbell et Homer C. Gooper, *Group Differences in Attitudes and Vote*, Ann Arbor, Survey Research Center, University of Michigan, 1956, p. 92).

5. La fonction ne légitime celui qui l'occupe que lorsque le principe de légitimation se fonde sur la primauté de la loi.

6. « La soumission à un ordre est presque toujours déterminée par une large variété de motifs, par un large éventail d'intérêts et par un mélange d'attachement aux traditions et de croyance dans la légalité, à moins qu'il ne s'agisse de lois entièrement nouvelles » (Max Weber, *The Theory of Social and Economic Organization*, New York, The Free Press of Glencoe, 1964, p. 132). Je suis reconnaissante à Steve Berger de m'avoir signalé cet aspect de l'analyse de Weber.

7. Max Weber, « Politics as a Vocation », dans Gerth et Mills (édit.), *From Max Weber : Essays in Sociology*, p. 79 et 125.

8. Reinhard Bendix, *Max Weber. An Intellectual Portrait*, Garden City, Doubleday and Company Inc., 1960.

C'est parce que les États reposent sur des principes de justice formelle que les mouvements proclamant les droits des classes inférieures doivent faire leurs demandes en référence à un autre principe de justice. Si elles ne se référaient à la justice, leurs demandes ne seraient pas légitimes.

On voudrait ainsi montrer que les principes de légitimité traduisent les motifs psychologiques multiples des classes inférieures qui supportent pour un régime. Le principe de légitimité sur lequel repose l'État français est fondé sur la croyance en la primauté de la loi, et toute défense de la démocratie parlementaire doit être faite dans les termes de la légitimité légale et rationnelle. Pourtant on peut pousser plus loin l'analyse de la loyauté à la démocratie parlementaire des couches inférieures.

On dit souvent que les Français votent « afin de se donner des porte-parole auprès des « ils » mystérieux qui représentent le pouvoir, et pour qu'on les protège contre l'action de ce pouvoir⁹ ». Ce comportement des classes inférieures provient de leur isolement par rapport à d'autres couches de la société, et celui-ci tient notamment à une différence de style de vie. Ce sentiment d'isolement leur donne l'impression que le gouvernement leur est étranger¹⁰. Or elles voient les partis de gauche comme leurs représentants auprès de ce pouvoir étranger. Plus elles se sentent isolées, plus elles tiennent à être représentées.

Ce désir d'être représenté par les partis de gauche est le motif principal de défense de la démocratie parlementaire. Quand on réduit le pouvoir du Parlement, on réduit également le pouvoir des partis de gauche. Cela veut dire que les couches inférieures redeviennent isolées. Le principe de légitimité qu'évoquent les partis de gauche est que les couches inférieures ont le droit d'être représentées. En réduisant le pouvoir des partis de gauche, on nie un droit acquis par les couches inférieures : celui d'être représentées par leurs propres porte-parole. Le sentiment des couches inférieures d'être isolées de nouveau par une réduction du pouvoir du Parlement devient donc indignation devant le reniement du droit de participer à la communauté nationale¹¹. Cependant le droit des partis de gauche de participer au pouvoir est garanti par la loi. La Constitution donne clairement des pouvoirs au Parlement, où les partis de gauche siègent. Quand on réduit le pouvoir du Parlement, le désir des couches inférieures d'être représentées peut donc se justifier par des principes légaux et rationnels. Leur indignation de se

9. François Goguel, « Réflexions sur le régime présidentiel », *Revue française de science politique*, n° 12, p. 289-311.

10. Par ailleurs, Bottomore soutient que les États modernes continuent à être largement le domaine des classes moyennes, tant par leur personnel que par leurs projets. Il ajoute que les sociétés sont toujours inégalitaires, alors même que les partis de gauche réclament l'égalité depuis de nombreuses années. Cf. T. B. Bottomore, *Classes in Modern Society*, New York, Vintage Book, 1966.

11. Bendix montre qu'en Angleterre, c'est quand leur mécontentement était le plus grand que les couches populaires réclamaient une place dans la communauté morale de la nation. Selon lui, ce mécontentement a décliné quand elles eurent atteint cet objectif. Cela s'est produit quand l'idéologie des classes moyennes a défini les classes inférieures comme étant aussi responsables d'elles-mêmes que les classes moyennes. Il soutient également que l'extension des droits de la classe inférieure les a fait citoyens à part entière de la communauté nationale (voir à ce sujet : Reinhard Bendix, *Work and Authority in Industry*, New York, Harper Torchbooks, 1963; et, du même auteur, *Nation-Building and Citizenship*, New York, John Wiley and Sons Inc., 1964). En France, la classe inférieure ne s'est pas intégrée dans la communauté morale de la nation à cause d'un manque d'autoresponsabilité puritaine dans l'idéologie des classes moyennes. Elles n'est donc reliée à la communauté nationale que par les droits politiques acquis.

trouver une fois encore isolées peut se justifier comme colère devant la violation de la loi.

Le désir d'être représentées par les partis de gauche est le motif principal qui pousse les couches inférieures à rejeter un régime où le pouvoir du Parlement est réduit. Mais ce désir se légitimise par un recours aux principes légaux et rationnels : on s'indigne de n'être plus représenté, on réclame la primauté de la loi. Ainsi, le principe de légitimité fait que le désir des couches inférieures d'être protégées contre un pouvoir étranger se traduit par une revendication de la démocratie parlementaire protégée par les lois constitutionnelles.

Les différences entre la droite et la gauche en ce qui concerne le rejet de de Gaulle sont le résultat des variations dans la proportion de militants qui de part et d'autre reconnaissent la primauté de la loi. Néanmoins la croyance en la primauté de la loi, chez les partis de gauche, justifie leur rejet de de Gaulle pour d'autres raisons. Les membres des couches inférieures misent plus fortement sur la démocratie parlementaire parce qu'elle permet à des partis qui les représentent comme membres de la classe ouvrière de participer au pouvoir.

La première proposition suit de très près la discussion de Weber sur le principe de légitimation. Selon lui, ce principe servirait à justifier le comportement instinctif des individus. Dire que la démocratie parlementaire est juste, c'est dire que l'exigence de pouvoir des classes inférieures, qui peut être fondée sur de multiples motifs, est juste. La seconde proposition ne doit rien à Weber. Elle affirme que l'engagement de la classe ouvrière envers la démocratie parlementaire est fondé sur la conviction que les partis de gauche représentent cette classe sociale¹². Cette conviction fait que les gens misent sur la démocratie parlementaire, parce que cette forme de gouvernement permet aux partis de gauche de participer au pouvoir. Cette participation donne aux classes populaires le sentiment de participer à la communauté nationale. Leur conscience d'être membres d'un groupe à part se traduit alors par un engagement à l'endroit des institutions démocratiques représentatives.

Conscient que, de tout temps, la politique d'un gouvernement s'accorde avec les intérêts d'une minorité de la population, Weber a rejeté la prémisse de l'idéologie démocratique selon laquelle les citoyens n'accordent le droit de gouverner que s'ils pensent que leurs élus agiront dans leur intérêt¹³. Les membres des couches inférieures ne donnent pas leur appui au gouvernement selon qu'ils croient que celui-ci agit dans leur intérêt; pas plus d'ailleurs qu'ils n'appuient leurs représentants parce qu'ils vont promouvoir une législation en leur faveur. Le plus souvent, les membres des couches inférieures ignorent où vont les voix de leurs représentants. Ils se sentent engagés vis-à-vis de la démocratie parlementaire dans

12. On sait que Michels a signalé que les leaders des partis de la gauche agissent comme une élite (cf. *Political Parties*). De plus, ils viennent en général de classes sociales plus élevées que les militants. Pourquoi, alors, les individus des couches inférieures n'éprouvent-ils pas autant de ressentiment à l'endroit des leaders des partis de gauche qu'à l'endroit de ceux des partis de droite ? Parce que, semble-t-il, ils croient à l'idéologie des partis, selon laquelle ceux-ci défendent les intérêts des couches inférieures. Cette idéologie présente les leaders des partis de la gauche comme les porte-parole des couches inférieures. L'analyse de Michels ne fait qu'indiquer la mesure dans laquelle cette vision des leaders des partis de gauche repose sur la croyance.

13. Max Weber, *The Theory of Social and Economic Organization*, p. 131-132.

la mesure où celle-ci permet aux partis de gauche de participer au pouvoir, non pas parce qu'ils voient les membres du gouvernement agir dans leur intérêt mais parce qu'ils ont foi dans les hommes politiques de gauche qui se disent les représentants des classes laborieuses. Ils ont alors l'impression d'avoir des porte-parole dans les sphères du pouvoir d'où, à tout autre égard, ils se sentent écartés¹⁴. Quand les porte-parole des classes inférieures sont exclus, alors que la loi prévoit leur participation au Parlement, le ressentiment de ces classes peut se transformer en juste colère devant la violation de la loi constitutionnelle¹⁵.

*
* *
*

On suppose dans cette discussion l'existence d'un ensemble de rapports entre le statut social des classes inférieures, l'identification avec les partis de gauche et la croyance en la primauté de la loi. En premier lieu, on pose que le statut de la classe ouvrière se traduit par un engagement à l'endroit des institutions démocratiques, mais seulement lorsque la personne s'identifie avec les partis de gauche; en second lieu, que l'engagement à l'endroit des institutions parlementaires signifierait le retrait de l'appui à un gouvernement qui restreint le pouvoir du Parlement, précisément parce que, ce faisant, il attaque le pouvoir des partis de gauche; enfin, que ce rejet d'un gouvernement qui attaque le pouvoir des partis de gauche peut se justifier par l'indignation ressentie devant la violation de la souveraineté de la loi. L'analyse qui suit étudie ces propositions dans l'ordre inverse : en premier lieu, l'analyse démontre que le rejet de de Gaulle est lié à l'opinion que ses actions étaient anticonstitutionnelles, et que les différences dans la répartition du rejet au sein des partis sont proportionnelles à la fréquence avec laquelle les partis ont convaincu leurs militants de la nature anticonstitutionnelle des actions de de Gaulle; en second lieu, elle indique que le désir des partis d'accéder au pouvoir a généra-

TABLEAU 1

Influence de la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum sur la relation entre l'appartenance à un parti et le souhait de voir de Gaulle abandonner ses fonctions

référendum	P. C. F.	S. F. I. O.	droite/centre	sans parti
anticonstitutionnel	95 ^a (38) ^b	62(52)	45(115)	55(46)
non anticonstitutionnel	39(18)	23(61)	5(251)	9(165)
échantillon total	76(55)	40(113)	18(367)	17(201)

^a Pourcentage de ceux qui souhaitent le départ de de Gaulle parmi les répondants considérés dans cette case. Pour simplifier le tableau, seul ce pourcentage est donné. Les données complètes de cette case se liraient ainsi : pourcentage de ceux qui souhaitent le départ de de Gaulle : 95%; pourcentage de ceux qui ne souhaitent pas le départ de de Gaulle : 25%.

^b Nombre total de répondants dans cette case. Ce nombre sert de base au calcul du pourcentage.
SOURCE : Enquête I.F.O.P. n° 4345, octobre 1962.

14. L'idée que les citoyens français votent pour que quelqu'un les protège contre le mystérieux « ils » qui détient le pouvoir vient d'Alain.

15. Ici notre analyse s'éloigne de Weber. Selon lui, la croyance dans la primauté de la loi s'est développée avec le capitalisme. Il voyait dans les mouvements des classes inférieures un défi à la croyance dans la primauté de la loi motivé par la volonté d'obtenir une justice réelle, plutôt qu'une justice formelle (Reinhard Bendix, *Max Weber. An Intellectual Portrait*, p. 425-432). Il apparaît clairement que le règne de la loi n'est pas nécessairement associé à la démocratie. Je vois dans l'adoption de la primauté de la loi par les classes inférieures une volonté de ces classes d'obtenir des droits, c'est-à-dire une justice réelle, du fait que le régime politique dans lequel ces droits sont définis est légitimé par la souveraineté de la loi.

lement précédé leur perception de l'anticonstitutionnalité des actions de de Gaulle; enfin, elle permet d'apprécier que les différences d'attitude entre les partis de gauche et de droite face à la prise du pouvoir expliquent en partie la répartition du rejet de de Gaulle par les militants.

Le tableau 1 correspond à la question suivante : les différences d'un parti à l'autre dans la proportion du rejet de de Gaulle par les militants correspondent-elles aux différences quant au succès des partis à convaincre leurs militants du caractère anticonstitutionnel du référendum proclamé par le Président de la République ? Le tableau démontre que tel est le cas. On constate que les différences entre les partis, quant au nombre de militants qui rejettent de Gaulle, s'atténuent dans les cas où les opinions comparées coïncident avec la constitutionnalité de la proclamation du référendum. Dans l'ensemble de l'échantillon, il existe une différence de 50% pour ce qui est du rejet de de Gaulle, entre les communistes et les personnes qui ne s'identifient à aucun parti¹⁶. Par contre, parmi ceux à qui le référendum apparaît anticonstitutionnel, l'écart n'est que de 40%. Enfin, parmi ceux pour qui le référendum n'est pas anticonstitutionnel, la variation se limite à 30%. La plus forte proportion de « non » se trouve parmi les personnes à qui le référendum apparaît anticonstitutionnel, indépendamment des allégeances politiques. Comme on peut le voir, d'après le nombre de cas, la variation entre les partis dans l'échantillon total correspond aux différences dans le nombre de militants qui considèrent le référendum comme anticonstitutionnel.

TABLEAU 2

*Influence de l'attitude (approbation ou désapprobation)
envers la proclamation du référendum par de Gaulle sur la relation
entre la perception de cet acte comme anticonstitutionnel et le rejet de de Gaulle
parmi les partisans de diverses formations politiques*

attitude	référendum non anticonstitutionnel				référendum anticonstitutionnel			
	P.C.F.	S.F.I.O.	droite/ centre	sans parti	P.C.F.	S.F.I.O.	droite/ centre	sans parti
approbation	0 ^a (6) ^b	8(24)	1(154)	1(69)	67(3)	0(4)	5(19)	25(4)
désapprobation	55(9)	48(21)	25(41)	36(22)	97(34)	67(46)	58(88)	50(29)
échantillon total	39(18)	23(61)	5(251)	9(165)	95(38)	62(52)	45(115)	55(36)

^a Pourcentage de ceux qui souhaitent le départ de de Gaulle parmi les répondants considérés dans cette case.

^b Nombre total de répondants dans cette case.

SOURCE : Enquête I.F.O.P. n° 4345, octobre 1962.

Le tableau 2 correspond à la seconde étape de cette analyse. Il tente d'établir si les citoyens ont rejeté de Gaulle parce qu'ils désapprouvaient un acte qu'ils ont perçu comme anticonstitutionnel. Il semble bien en être ainsi puisque dans tous les partis, la relation entre le rejet de de Gaulle et la perception de la constitutionnalité du référendum est réduite quand on compare seulement les personnes qui le désapprouvent ou l'appuient. Cette réduction provient du fait que, comme le nombre de cas le démontre, dans tous les partis, les personnes pour qui le référendum était anticonstitutionnel désapprouvaient sa proclamation.

16. Pour comprendre l'analyse des tableaux à trois variables, cf. Herbert Hyman, *Survey Design Analysis*, Glencoe, The Free Press, 1958.

Les tableaux 1 et 2 semblent donc confirmer l'analyse de Weber sur ce point. La croyance en la primauté de la loi, exprimée par la désapprobation d'un référendum considéré comme anticonstitutionnel, a amené le peuple à rejeter de Gaulle. Les partis ont réussi à amener leurs membres à rejeter de Gaulle dans une proportion qui semble être fonction du degré de persuasion atteint pour revaloriser la souveraineté de la Constitution.

Néanmoins, le tableau 2 peut montrer aussi que l'analyse peut être faite en considérant d'autres sentiments de base que ceux auxquels renvoie le seul principe de légitimité. Jusqu'ici, je l'ai utilisé pour démontrer que les gens ont désapprouvé la proclamation du référendum par de Gaulle, parce que cet acte leur paraissait anticonstitutionnel. Le même schéma de relations se retrouverait toutefois, si la désapprobation de de Gaulle n'intervenait pas entre la perception de l'anticonstitutionnalité du référendum et le désir de voir de Gaulle se retirer. La même situation se présenterait s'il existait un rapport entre la censure de de Gaulle et le désir qu'il se retire d'une part, et entre la censure de de Gaulle et la perception de l'anticonstitutionnalité de son geste d'autre part, mais qu'il n'y ait pas de rapport entre le désir qu'il se retire et la perception de l'anticonstitutionnalité de son geste. Le tableau 2 serait identique, même s'il arrivait que la relation du tableau 1 soit factice. Ceci serait conforme au second plan d'analyse de Weber, c'est-à-dire que l'interprétation des gestes de de Gaulle comme anticonstitutionnels ne serait qu'un moyen facile de justifier une désapprobation dont les véritables motifs seraient ailleurs.

En fait, le tableau 2 fournit des renseignements intéressants sur cette possibilité. Lorsqu'on limite l'analyse aux personnes qui approuvaient la proclamation du référendum par de Gaulle, on constate que la perception de l'anticonstitutionnalité du geste ne les amenait pas à désirer le départ de de Gaulle. Le fait de croire que le référendum était anticonstitutionnel n'amenait les gens à désirer le départ de de Gaulle que lorsqu'ils désapprouvaient cette initiative. En plus, le tableau 2 démontre qu'un certain nombre de personnes ont rejeté de Gaulle parce qu'elles désapprouvaient la proclamation du référendum, sans percevoir son caractère anticonstitutionnel. Leur désapprobation était nettement fondée sur autre chose qu'une croyance en la souveraineté de la loi. La désapprobation de de Gaulle entraîne donc son rejet, même lorsque la proclamation du référendum n'est pas perçue comme anticonstitutionnelle. Par ailleurs, même quand le référendum apparaît comme anticonstitutionnel, les gens n'ont rejeté de Gaulle que s'ils désapprouvaient son geste. La perception de l'anticonstitutionnalité du référendum est sans effet si elle n'est pas accompagnée de censure. Il semble donc probable que le rejet de de Gaulle soit en premier lieu déterminé par la désapprobation; que celle-ci naisse d'autres motifs que la croyance en la souveraineté de la loi; et enfin, qu'une rhétorique légale rationnelle soit utilisée pour justifier le rejet fondé sur cette désapprobation fondamentale.

Dans ce cas, le tableau 2 fournit des renseignements intéressants. La plus grande proportion de rejets se trouve parmi les gens qui, en plus de désapprouver de Gaulle, jugeaient ses actes anticonstitutionnels. Dans certains cas, ce jugement était la condition du rejet. Généralement, la désapprobation à l'égard d'un régime ne conduit pas le citoyen à le rejeter, à moins qu'il ne puisse justifier ce rejet en invoquant la violation d'un principe de légitimation. La croyance en la primauté

de la loi serait, en ce cas, un principe de légitimation au sens webérien du terme. C'est peut-être le mécontentement provoqué par sa décision de réduire le pouvoir parlementaire qui a provoqué la chute de de Gaulle et pour justifier ce mécontentement, on a invoqué l'anticonstitutionnalité des actes du Président de la République.

Le tableau 3 permet d'évaluer cette hypothèse. Il a été établi d'après les réponses à une question qui vise à mesurer l'engagement des répondants à l'égard des partis. On leur demandait s'ils croient ceux-ci nécessaires. L'hypothèse implique des problèmes de causalité. Par exemple, la principale cause du rejet de de Gaulle serait-elle le désir des partis d'accéder au pouvoir? La foi en la Constitution serait-elle simplement la rationalisation nécessaire pour justifier une hostilité envers de Gaulle suscitée par son mépris du pouvoir parlementaire? Dans le tableau 3, j'ai utilisé la propriété qu'ont les tableaux à trois variables d'indiquer une direction causale. La relation entre deux variables est réduite lorsque les variables sont stratifiées par une troisième si cette dernière est une variable intermédiaire. La relation n'est pas réduite si la variable est une cause antécédente de la variable indépendante. On devrait donc pouvoir établir une direction causale s'il se trouve qu'une variable stratifiante (c) réduit la relation entre une variable indépendante (a) et une variable dépendante (b), mais que la variable indépendante proposée (a) ne réduit pas la relation entre la variable (c) et la variable dépendante (b) lorsqu'elle sert de variable stratifiante.

Le tableau 3 utilise ce schéma pour établir le rapport causal entre le désir que les partis participent au pouvoir et la perception du caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle. Dans la rangée du haut, la perception du caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle sert de variable stratifiante dans la relation entre l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires (a), et la désapprobation du référendum (b). On suppose ici que la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum est une variable intermédiaire. Elle découle de l'opinion voulant que les partis soient nécessaires, et conduit à son tour à la désapprobation du référendum. Dans la rangée du bas du tableau 3, le sentiment que les partis sont nécessaires (a) sert de variable intermédiaire dans la relation entre la perception du caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle (c) et la désapprobation du référendum (b). Si la direction causale vérifie l'hypothèse ($a \rightarrow c \rightarrow b$), la relation dans cette partie du tableau ne saurait être réduite; si l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires (a) ne conduit à la désapprobation du référendum (b) que parce qu'elle fait percevoir aux individus que les actes de de Gaulle sont anticonstitutionnels (c), la relation entre ces variables (a et b) ne devrait pas être influencée lorsqu'on compare des individus qui partagent la même opinion sur la nécessité des partis.

La partie supérieure du tableau 3 démontre que la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum réduit la relation entre la désapprobation de de Gaulle et l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires. Ainsi, parmi les individus auxquels le référendum semble constitutionnel, il n'y a qu'une différence de 18% entre ceux qui favorisent les partis et ceux qui ne les favorisent pas, en ce qui concerne la désapprobation de de Gaulle; et il y a une différence de 44% entre ces groupes, chez les individus à qui le référendum semble anticonstitutionnel, tandis que, dans l'échantillon global, la différence est de 50%. Cette réduction de

TABLEAU 3

*Influence de l'attitude envers la constitutionnalité du référendum
sur la relation entre l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires
et la désapprobation de de Gaulle*

total		référendum non anticonstitutionnel		référendum anticonstitutionnel	
<i>Les partis sont-ils nécessaires ?</i>					
oui	non	oui	non	oui	non
68 ^a (311) ^b	18(119)	23(101)	5(81)	89(214)	45(38)

*Influence de l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires
sur la relation entre la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum
et la désapprobation de de Gaulle*

total		partis nécessaires		partis non nécessaires	
<i>Le référendum est-il anticonstitutionnel ?</i>					
oui	non	oui	non	oui	non
15(182)	82(248)	23(101)	89(210)	5(81)	45(38)

^a Pourcentage de ceux qui désapprouvent de Gaulle d'avoir proclamé le référendum parmi les répondants considérés dans cette case.

^b Nombre total des répondants pour cette case.

SOURCE : Enquête I.F.O.P. n° 4345, octobre 1962.

la relation originale doit se produire, quand on compare des sujets qui ont la même opinion sur la constitutionnalité du référendum, si cette variable est intermédiaire. Elle doit se produire lorsque l'opinion voulant que les partis soient nécessaires conduit les individus à désapprouver de Gaulle, et si cette désapprobation les fait juger anticonstitutionnelle la proclamation du référendum. Il semble bien qu'il en soit ainsi.

Pour vérifier cette interprétation, il faut démontrer que la direction causale ne peut pas être inversée; que l'opinion selon laquelle les actes de de Gaulle sont anticonstitutionnels n'amène pas les individus à juger les partis nécessaires, et que ceci, non plus, ne les conduit pas à désapprouver de Gaulle. La partie inférieure du tableau 3 vérifie cette possibilité. Si elle ne s'avère pas réelle, la relation originale entre le fait de croire que le référendum est anticonstitutionnel et la désapprobation de de Gaulle ne devrait pas être réduite lorsqu'elle est stratifiée par l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires.

La partie inférieure du tableau 3 montre que parmi les individus qui croient à la nécessité des partis, il existe une différence de 40% entre ceux qui jugent le référendum anticonstitutionnel, et ceux qui ne sont pas de cet avis; tandis qu'il y a une différence de 66% entre ces groupes, parmi les individus qui ne croient pas que les partis soient nécessaires. La relation originale est de 67%. La relation est en partie réduite. L'opinion voulant que les partis soient nécessaires doit servir de variable intermédiaire dans certains cas. Le tableau 3 n'indique donc pas clairement une direction causale. Dans certains cas, l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires conduit à considérer les actes de de Gaulle comme anticonstitutionnels, ce qui aboutit au rejet de de Gaulle. Cependant, dans la plupart des cas, il se produit une interaction entre l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires et le sentiment que les actes de de Gaulle sont anticonstitutionnels. On peut mettre en évidence cette interdépendance en examinant les rapports qui

demeurent entre le rejet de de Gaulle d'une part et chacune des deux variables d'autre part, l'autre variable étant prise comme constante.

En examinant la partie supérieure du tableau 3, on constate que la croyance en la nécessité des partis est la condition requise pour que la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum conduise au désaveu de de Gaulle. Ainsi, pour ce qui est de la désapprobation de de Gaulle, on remarque une différence de 44%, parmi les individus auxquels le référendum semble anticonstitutionnel, entre ceux qui estiment les partis nécessaires et les autres. Il semble qu'une appréhension plus forte que la simple reconnaissance de l'anticonstitutionnalité des actes de de Gaulle ait été nécessaire pour qu'on le désapprouve.

D'un intérêt plus théorique, la partie inférieure du tableau 3 démontre que le sentiment du caractère anticonstitutionnel du référendum est une condition nécessaire pour que la conviction de la nécessité des partis mène au rejet de de Gaulle. Ainsi, parmi les personnes attachées aux partis, on constate une différence de 66% sur la question du rejet de de Gaulle, entre ceux pour qui le référendum est anticonstitutionnel et ceux qui sont d'avis contraire. Même lorsque les individus jugent les partis nécessaires, ils ne rejettent pas de Gaulle sans avoir exprimé leur mécontentement devant son mépris de la Constitution. Cette constatation se rapporte aux individus que la croyance en la nécessité des partis conduisait à percevoir le caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle. Elle vient appuyer ma proposition que la perception du caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle sert de prétexte aux individus qui le rejettent pour d'autres motifs; elle légitimise le mécontentement devant la restriction du pouvoir des partis. Cette interaction entre la croyance en la nécessité des partis et la perception du caractère anticonstitutionnel des actes de de Gaulle a influencé la plupart des gens qui ont rejeté de Gaulle.

À cet égard, le nombre de cas du tableau prend une importance particulière. Il démontre qu'il existe un rapport entre la perception du caractère anticonstitutionnel du référendum et l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires; en effet, une plus grande proportion d'individus jugeaient le référendum anticonstitutionnel parmi les répondants défenseurs des partis que parmi ceux qui ne considéraient pas les partis nécessaires. Il semble que l'opinion voulant que les partis soient nécessaires a conduit certaines personnes à considérer comme anticonstitutionnelle la proclamation du référendum par le Président de la République. Cela s'inscrit dans ma théorie voulant qu'on ait eu recours à des arguments légaux et rationnels pour justifier une hostilité qui avait d'autres origines. Les individus qui désavouaient de Gaulle parce qu'il avait restreint le pouvoir des partis ressentaient davantage le besoin de rationaliser leur décision.

Ces deux aspects du tableau 3 répondent à deux de nos questions initiales. En premier lieu, on s'est demandé si l'opinion voulant que les partis soient nécessaires pouvait amener les individus à considérer comme anticonstitutionnelles les décisions de de Gaulle. Nous avons vu qu'il en était ainsi. Dans la majorité des cas où de Gaulle a été rejeté, l'opinion selon laquelle les partis sont nécessaires a fait juger ses actes anticonstitutionnels, ce qui a provoqué le rejet. Et même, dans certains cas, l'opinion selon laquelle les actes de de Gaulle étaient anticonsti-

tutionnels n'a conduit à son rejet que parce que l'individu était d'avis que les partis sont nécessaires. En second lieu, on s'est demandé si le désaveu de de Gaulle par les individus qui souhaitaient voir les partis participer au pouvoir n'était pas facilité par le sentiment d'une violation de la Constitution. Effectivement, dans bien des cas, c'est parce que l'individu se disait mécontent du mépris de la Constitution manifesté par de Gaulle qu'il pouvait transformer son désir de voir les partis au pouvoir en un désaveu du Président de la République.

Les données confirment donc partiellement les intuitions de Weber. Des citoyens jugent le régime selon les principes légaux de légitimation. Ils croient en eux et n'obéissent au gouvernement que s'il s'y conforme. Cependant, la plupart des individus ont d'autres raisons d'accepter ou de rejeter un gouvernement, et les principes légaux de légitimation ne leur servent qu'à exprimer leurs sentiments envers le régime. Pour quelques-uns d'entre eux, la possibilité de justifier leur désaffection en des termes légaux et rationnels est une des conditions de leur désapprobation ouverte du régime.

Nous savons que parmi les sentiments profonds qui sont à l'origine du rejet d'un régime on trouve la conviction que les partis sont nécessaires. Nous savons également que le rejet du régime est fonction du parti auquel on adhère. Plus un individu est à gauche, plus il est susceptible de rejeter le régime. Logiquement, on peut s'attendre à ce que les partis ne fassent pas valoriser également le parti en tant que parti par leurs militants. Dans cette optique, l'attitude des partis expliquerait les variations dans la proportion du rejet de de Gaulle d'un parti à l'autre. Cette possibilité est conforme à mon hypothèse et tend également à confirmer les intuitions de Weber qui soutenait que les couches inférieures de la société misaient sur l'État comme instrument de vengeance. Pour nous, le désir d'être représenté auprès d'un État qui paraît étranger est une des raisons qui font que les individus adhèrent aux partis de gauche. Le désir de voir les partis participer à l'exercice du pouvoir serait donc plus fort lorsque le pouvoir paraît plus étranger. Dans ce cas, le sentiment d'être une classe à part se transformerait en engagement envers les institutions démocratiques sous l'effet de l'argument de représentativité des partis, argument qui est surtout utilisé par les partis de la gauche. De là vient sans doute que les militants de la gauche soient ceux qui attachent le plus d'importance aux partis.

Les données de l'enquête nous permettent de voir si cette portée des différences entre les partis peut expliquer les variations de leur attitude à l'endroit de de Gaulle. Dans une de ses enquêtes, l'I. F. O. P. a demandé aux répondants s'ils croyaient que la IV^e République était supérieure à la V^e pour ce qui est *a*) du rôle de l'Assemblée nationale, *b*) de la valeur personnelle des ministres, *c*) du respect des libertés démocratiques. Quand le répondant choisissait la IV^e République plutôt que la V^e dans l'un ou l'autre des trois cas, on pouvait conclure que son choix reflétait des valeurs précises. Étant donné que la souveraineté de l'Assemblée était beaucoup plus marquée sous la IV^e République, on peut dire qu'un répondant, lorsqu'il jugeait le rôle de l'Assemblée plus valable que sous la V^e République favorisait une Assemblée dotée de pouvoirs. Sous la IV^e République, les ministres étaient tous des personnalités de partis, tandis que sous la V^e, plusieurs d'entre eux étaient des fonctionnaires. Si les répondants étaient d'avis que la valeur

personnelle des ministres était supérieure sous la IV^e République, c'est qu'ils favorisaient le contrôle politique de l'administration. Sous la V^e République, plus souvent que sous la IV^e, les employés en grève du secteur public reçurent une injonction gouvernementale de retourner au travail. De plus, la presse et les autres moyens d'information étaient contrôlés de telle sorte que les anciens partis n'y avaient qu'un accès limité. Lorsque le répondant était d'avis que la IV^e République manifestait plus de respect à l'endroit des libertés civiles, il est probable qu'il avait à l'esprit l'un ou l'autre de ces faits.

Préférer la IV^e République sur ces points équivaut à préférer un gouvernement centré sur les partis. La V^e République n'a pas été centrée sur les partis comme la IV^e l'avait été. De Gaulle s'était servi de la tactique décrite plus haut précisément pour miner le pouvoir des partis traditionnels. Il a limité leur accès aux moyens d'information; il n'a pas nommé au Cabinet des personnalités provenant des partis traditionnels et il s'est refusé à convoquer des séances spéciales de l'Assemblée nationale dans les situations critiques. Par un gouvernement centré sur les partis, on entend ici un gouvernement où les personnalités qui sont au pouvoir sont engagées envers le public à respecter un certain programme provenant des partis.

Les membres de l'U. N. R., au pouvoir sous la V^e République, s'engageaient envers le public à suivre la politique de de Gaulle. Ces membres accordaient peu d'importance au parti en tant que source de politiques. La politique du parti était le bon plaisir de de Gaulle. À l'Assemblée nationale, leur rôle était de faire accepter la politique du Président. Leur popularité auprès du public se mesurait à leur degré de loyauté envers de Gaulle¹⁷.

Puisque les trois points signalés plus haut se réfèrent à la même valeur, on peut à partir d'eux établir une échelle, où un total de réponses en faveur de la IV^e République indiquera que le sujet attache beaucoup d'importance au rôle des partis et où, inversement, l'absence de réponse dans ce sens indiquera que le sujet y attache peu d'importance. Le tableau 4 démontre que cette échelle coïncide avec l'éventail des partis : les répondants qui préfèrent la IV^e République sur ces trois points se trouvent chez ceux qui s'identifient au parti communiste, et la plus petite proportion, chez les indépendants. L'échelle classe les citoyens selon la force de leur conviction dans le rôle des partis au pouvoir. En cela, ils sont influencés par le parti auquel ils s'identifient. S'ils adhèrent à des partis de la gauche, par exemple, il est probable qu'ils accorderont plus d'importance aux partis que s'ils appartenaient à la droite. Par conséquent, les partis de la gauche font davantage valoir à leurs membres l'importance des partis que ne le font ceux de la droite. Nous avons attribué ce phénomène aux différences les plus saillantes entre les idéologies de parti : les partis de gauche se disent les représentants d'une classe, tandis que les partis de droite ne prétendent rien de semblable. Le parti de gauche met l'accent sur son rôle d'agent principal des intérêts de classe. Comme tel, il fait dépendre de sa participation au pouvoir le bien-être de cette classe. Là où le parti prend tant d'importance, il n'est pas étonnant qu'on souhaite le voir influencer le gouvernement. On met au-dessus de tout un Parlement puissant, des ministres politisés, la facilité d'accès aux moyens d'information par les partis.

17. Mattei Dogan, « Le personnel politique et la personnalité charismatique », *Revue française de sociologie*, vol. 6, 1965, p. 305-324.

Le tableau 4 tente de déterminer si les différences d'idéologie de la droite à la gauche expliqueraient les différences quantitatives dans le rejet de de Gaulle d'un parti à l'autre. À cet égard, deux points doivent être éclaircis. Le premier se rapporte à la proposition qui voudrait qu'une préférence pour la IV^e République soit associée au rejet de de Gaulle. Cependant, l'échelle n'indique pas seulement une préférence pour la IV^e République, mais également les raisons de cette préférence, à savoir le rôle plus important des partis. Le deuxième point vise à expliquer non seulement le rejet de de Gaulle, mais aussi les différences entre les partis dans leur succès pour amener les militants à rejeter de Gaulle. La variable dépendante n'est pas le rejet de de Gaulle, mais les écarts dans les proportions de rejet d'un parti à l'autre.

Le tableau 4 vise à déterminer si on peut attribuer une part des écarts entre les partis dans le désaveu de de Gaulle par leurs militants à l'importance variée accordée par ces mêmes militants à un gouvernement axé sur les partis. Pour vérifier cette hypothèse, on s'est servi des répondants qui ne s'identifiaient à aucun parti. Si le rejet de de Gaulle par un plus grand nombre de communistes que d'individus n'appartenant à aucun parti est attribuable à l'idéologie marxiste sur le rôle des partis, et si c'est pour cette raison que ces militants sont amenés à rejeter de Gaulle, alors les communistes et les indépendants qui attachent cependant de l'importance au rôle des partis devraient désavouer de Gaulle dans une proportion égale. Entre les deux groupes, la différence se situerait au niveau de la proportion de leurs membres qui attribuent de la valeur au rôle des partis.

TABLEAU 4

Influence de l'importance accordée à un gouvernement centré sur les partis sur la relation entre l'identification aux divers partis et le rejet de de Gaulle

importance accordée	identification aux partis							
	P.C.F.	P.S.U.	S.F.I.O.	RAD.	IND.	M.R.P.	U.N.R.	aucun
beaucoup	100 ^a (53) ^b	70(10)	83(23)	85(7)	81(16)	1(8)	0(8)	60(5)
assez	88(74)	77(26)	56(84)	52(21)	50(58)	27(33)	7(28)	49(39)
peu	74(42)	28(13)	29(83)	28(25)	15(79)	6(51)	1(90)	20(45)
aucune	55(65)	21(19)	17(150)	14(51)	11(175)	5(117)	0(347)	7(313)
échantillon total	79(234)	53(68)	34(340)	30(104)	22(339)	1(209)	0(473)	14(402)

^a Le pourcentage des répondants qui souhaitent le départ de de Gaulle.

^b Le nombre de cas, base du pourcentage.

SOURCE : Enquête I.F.O.P. n° 185, novembre 1962.

Le tableau 4 démontre qu'à chacun des niveaux de l'échelle, sauf à l'échelon supérieur, la différence entre les vieux partis, excepté le M. R. P. et les sans-parti, est moindre que dans l'échantillon total. Parmi les individus pour qui les trois points sont importants, la différence entre les non-partisans et les socialistes, radicaux ou indépendants, n'est pas assez grande par rapport à l'échantillon total (compte tenu des cas impliqués) pour compenser la perte aux autres niveaux dans la valorisation du contrôle politique. On peut donc constater, d'après le tableau 4, que le décalage entre les vieux partis, hormis le M. R. P., en ce qui concerne la fréquence du rejet de de Gaulle, résulte principalement du degré de persuasion atteint pour convaincre leurs militants de l'importance d'un gouvernement

centré sur les partis. La plupart des tenants d'un gouvernement centré sur les partis ont désavoué de Gaulle. Plus de partisans de la gauche que de la droite favorisaient un gouvernement centré sur les partis. On peut supposer que cela est dû à l'idéologie des partis de gauche qui met l'accent sur le rôle des partis pour représenter l'individu.

Considéré dans son ensemble, le tableau 4 démontre que si plus d'individus de la gauche que de la droite ont rejeté de Gaulle, cela tient à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux souhaitaient un gouvernement centré sur les partis. Les partis de droite pour leur part ont qualifié le référendum d'anticonstitutionnel, et ont condamné la restriction du pouvoir de l'Assemblée nationale tout autant que les partis de gauche. On ne peut donc expliquer les écarts entre la gauche et la droite par une différence d'attitude envers la suprématie de la loi, ou quant à l'importance accordée au rôle des partis de la part des partis eux-mêmes. Ces écarts s'expliquent davantage par l'efficacité des moyens de persuasion. Et les partis représentant une classe ont été les plus persuasifs. Dans leur cas, l'importance de la perte de pouvoir était fonction de l'identification à une classe. Lorsqu'elle signifiait la perte d'un porte-parole auprès d'un pouvoir perçu comme étranger, à cause d'une position de classe inférieure, la restriction du pouvoir des partis par le régime était d'autant plus menaçante. Cela explique qu'un plus grand nombre d'individus de gauche ait désavoué de Gaulle à cause de son mépris des partis.

CONCLUSION

Dans les tableaux 1 et 2 le rejet de de Gaulle est lié à l'opinion que ses actes étaient anticonstitutionnels. Les différences de parti en ce qui concerne ce rejet découlaient des succès variables qu'avaient eus les partis dans leurs efforts pour démontrer l'inconstitutionnalité des actes de de Gaulle. Plus le parti se situait à gauche, plus ses membres étaient portés à considérer les actes de de Gaulle comme anticonstitutionnels. Le tableau 4 montre en effet que les différences de parti sur ce plan dépendaient des différents degrés auxquels les partis étaient parvenus dans leurs efforts pour amener leurs militants à désirer que les partis participent au pouvoir. Le tableau 3 fait le lien entre les tableaux 1 et 4. Il démontre en premier lieu que la notion d'un gouvernement centré sur les partis est primordiale. Pour beaucoup d'individus, elle est indispensable pour que leur perception de l'anticonstitutionnalité du régime puisse les conduire à rejeter de Gaulle. Si la perception des actes de de Gaulle comme anticonstitutionnels est plus répandue chez les partisans de la gauche qui rejettent de Gaulle, ce n'est dû qu'à un désir plus répandu dans la gauche de voir les partis jouer un rôle plus important. Ce désir a amené des individus à considérer les actes de de Gaulle comme anticonstitutionnels. C'est pourquoi les répondants de la gauche ont plus fréquemment que les autres exprimé l'opinion que les actes de de Gaulle étaient anticonstitutionnels. Il semble que les arguments légaux et rationnels contre le régime soient utilisés plus fréquemment par la gauche que par la droite, parce que les militants de la gauche ont davantage besoin de justifier leur mécontentement à l'égard d'un régime qui restreint le pouvoir du Parlement.

Nos données corroborent et prolongent les aperçus de Weber. Si plus de partisans de gauche ont rejeté de Gaulle, c'est qu'une plus forte proportion de gens de gauche que de droite tenaient à affirmer la primauté de la loi. Toutefois, cette position sert à justifier un mécontentement plus général à l'endroit de de Gaulle. Comme l'a prétendu Weber, le principe de légitimation sert de cadre à l'expression des sentiments envers l'autorité en leur donnant une forme rationnelle. De plus, nous savons que les sentiments qui ont amené les individus à rejeter de Gaulle se rattachent au désir de voir les partis participer au pouvoir. On retrouve ces sentiments plus souvent chez la gauche que chez la droite. Or, la différence la plus marquée entre les deux camps provient du fait que les partis de gauche se disent les représentants d'une classe. Restreindre leur pouvoir revient donc à nier aux couches inférieures de la société leur représentativité auprès d'un gouvernement qui leur paraît étranger.

Nous avons donc une réponse aux questions du début. La loyauté envers la démocratie parlementaire se fonde sur le principe que les partis politiques doivent participer à l'exercice du pouvoir. Ce principe est défendu plus ardemment par la gauche que par la droite parce que les partis de la gauche se présentent comme les défenseurs des intérêts de certaines classes sociales. Ce rôle de la gauche permet aux citoyens des couches inférieures de sentir qu'ils ont des porte-parole dans un gouvernement qui, autrement, leur paraît étranger. La présence de la gauche dans les sphères du pouvoir donne aussi aux membres des classes défavorisées le sentiment d'être des citoyens à part entière, même si la structure sociale leur refuse ce titre dans les faits. De cette identification aux partis de la gauche naît donc chez les couches inférieures la volonté de les voir disposer de pouvoirs. Les partis de gauche font valoir l'importance de la représentativité et le droit de ces classes sociales à être représentées au gouvernement. Sous l'effet de cette argumentation, les tenants de la gauche sont amenés à invoquer des principes rationnels de légitimité pour défendre la démocratie parlementaire, plus fréquemment que ne le font les personnes de la droite qui sont beaucoup moins sensibles à la vulnérabilité des institutions représentatives.

Cette analyse de l'opposition au régime gaulliste critique deux théories sur l'instabilité des gouvernements français. D'une part, celle d'Almond et Verba qui attribue cette fragilité au double caractère de passivité et d'action que l'on retrouve dans l'héritage politique français¹⁸. Il faut entendre par là qu'une partie de la population accepte le gouvernement passivement, tandis qu'une autre souhaite participer activement à la vie politique. Cette dualité d'attitudes signifie qu'aucun gouvernement — démocratique ou autocratique — ne peut satisfaire les aspirations politiques de tous les citoyens. Un gouvernement autoritaire aliène ceux qui aspirent à une participation active, tandis qu'un gouvernement démocratique déclenche des réflexes de défense chez les personnes qui acceptent passivement ce même gouvernement.

Par certains aspects, l'analyse qui vient d'être présentée se développe parallèlement à ces théories. On a attribué le rejet de de Gaulle au désir des partis de participer au pouvoir pour répondre à la volonté des couches inférieures

18. Gabriel A. Almond et Sidney Verba, *The Civic Culture*, Boston, Brown and Company, 1965, p. 24-25.

d'être représentées au gouvernement. Le régime gaulliste ne répondait pas aux aspirations de ces classes sociales parce qu'il rendait insignifiante leur participation à l'exercice du pouvoir. Cependant, notre interprétation de ce que signifie la participation au gouvernement diffère radicalement de celle d'Almond et Verba, comme de celle d'Almond et Powell. Selon ces derniers, une éducation politique de participation doit motiver l'individu à prendre part à la vie politique, à déterminer des façons d'influencer la politique, et à développer en lui le sentiment qu'il peut y parvenir¹⁹. Ils expliquent le sentiment de pouvoir influencer la politique comme un effet latent de la participation aux décisions à la maison et à l'école pendant la jeunesse. Les citoyens sentent ainsi qu'ils possèdent une efficacité politique qui les mène à rejeter un pouvoir autoritaire. Cela revient à dire que l'on apprend dès l'enfance certains principes de démocratie de participation²⁰.

À notre point de vue, la démocratie parlementaire est défendue contre l'autoritarisme par le sentiment qu'éprouvent certaines classes sociales d'être représentées au gouvernement; mais, ce sentiment ne dépend pas d'une participation réelle à l'exercice du pouvoir comme enfant ou comme citoyen. Il indique davantage une identification à la personne qui se déclare le porte-parole d'une classe. L'appartenance à un parti peut donner une impression d'efficacité politique en proposant à l'individu des moyens précis de comprendre la politique. Cependant, le sentiment d'efficacité politique n'est pas une variable indépendante sur laquelle pourrait se fonder la défense de la démocratie. En fait, les études sur le comportement des électeurs démontrent qu'en général les citoyens des couches inférieures n'éprouvent guère un sentiment d'efficacité politique²¹. Nous avons établi ici que ce sont avant tout les couches inférieures qui ont rejeté de Gaulle. Lorsque le sentiment d'efficacité politique est relié au désaveu d'un régime autoritaire, on peut conclure que l'appartenance à un parti crée l'illusion d'efficacité politique, même au sein des classes inférieures. Le rejet lui-même, néanmoins, naît du désir que les partis aient plus de pouvoirs.

D'autre part, cette analyse tend à infirmer la théorie selon laquelle la fin des idéologies en Europe serait le résultat du développement économique et de la stabilisation de la démocratie amorcée par ces idéologies mêmes. L'interprétation des résultats que nous avons proposée tend à démontrer que le rejet de de Gaulle a été motivé par le sentiment que les partis doivent être plus puissants au gouvernement. Pour en arriver à un tel geste, il faut que les citoyens des couches inférieures croient à la représentativité des partis. Et c'est l'idéologie de classe des partis qui leur permet de gagner la confiance de ces secteurs sociaux. Par conséquent, de Gaulle a été désavoué parce que les partis de la gauche se reconnaissent comme les représentants de certaines classes et que les citoyens des couches inférieures s'identifient toujours à l'idéologie de classes. Il appert donc que les idéologies de la gauche ne sont pas encore mortes.

Les données soulèvent une autre interrogation quant à savoir si une démocratie stable ne peut se développer que lorsque les idéologies ont disparu. L'analyse a

19. Gabriel A. Almond, et G. Bingham Powell Jr., *Comparative Politics : A Developmental Approach*, Boston, Little, Brown and Company, 1966, p. 58-59.

20. *Ibid.*, p. 66-69.

21. Angus Campbell, P. E. Converse, W. E. Miller et D. E. Stokes, *The American Voter*, New York, John Wiley and Sons Inc., 1964, p. 253-254.

démontré que la défense de la démocratie repose sur une croyance suffisante dans les partis pour pouvoir les reconnaître comme des partis de classe²². Ce n'est qu'alors que se développe un engagement envers des institutions parlementaires au sein desquelles les représentants du peuple exercent une certaine influence auprès des puissants. De même, il n'est pas nécessaire que le ressentiment à l'endroit de l'État et des couches supérieures décline pour que les couches inférieures défendent les institutions démocratiques. En effet, l'identification aux partis de la gauche suffit pour que ce ressentiment se traduise en appui pour les institutions démocratiques. Dans ce cas, le désir de voir les partis jouir de pouvoirs se justifie en des termes légaux et rationnels. Compte tenu de ces facteurs, la possibilité de contrecarrer toute tentative d'appropriation du pouvoir au mépris du Parlement et de la Constitution dépend de l'orientation vers les couches inférieures de certains partis.

À ce propos, une question capitale demeure : le parti communiste, qui est en mesure d'amener ses militants à défendre la démocratie parlementaire lorsqu'elle est menacée par la droite, pourrait-il faire disparaître cet appui s'il parvenait lui-même à prendre un jour le pouvoir ? Si on s'appuie sur notre étude, rien ne laisse prévoir qu'il en serait ainsi. Aussi longtemps que le parti apparaîtra comme un digne porte-parole, il n'y aura pas de subversion. La question est donc de savoir ce que ferait l'élite du parti une fois celui-ci au pouvoir. La démocratie serait-elle détruite ? Comme le laisse entendre Lipset, c'est là un des impondérables que laisse persister l'évolution en cours dans le mouvement communiste international²³.

Il nous faut aussi signaler les insuffisances de nos constatations pour expliquer l'instabilité des régimes français. Nous avons pu expliquer de quelle façon les couches inférieures en sont venues à croire dans les principes démocratiques de légitimation. Nous n'avons pu cependant expliquer pourquoi une portion de la classe moyenne demeurerait attachée à des institutions autocratiques. Dans la mesure où les partis des classes moyennes ne se présentent pas comme des représentants d'une classe, comme le font les partis de la gauche, il est difficile de dire si l'adhésion à un parti parvient à intégrer la classe moyenne à l'univers politique démocratique. On peut présumer que si la loyauté de la classe moyenne envers l'État ne repose pas sur la tradition, elle sera portée à accorder son appui à celui qui saura maintenir l'ordre. La réticence de la classe moyenne française à l'endroit de la démocratie serait donc le résultat de l'absence d'institutions parlementaires fonctionnelles. Sartori attribue ce phénomène aux effets de la représentation proportionnelle sur le système des partis²⁴.

22. Lipset pense également qu'en Europe des démocraties stables seront fondées sur une idéologie. Cependant, il voit celle-ci comme un accord sur les règles du jeu qui amène les individus à rejeter les visées extrémistes. « De toute évidence, l'engagement envers la politique pragmatique, les règles du jeu de la négociation, le changement graduel, que celui-ci s'effectue dans le sens choisi par la gauche ou par la droite, l'opposition à un état central tout-puissant comme au laisser-faire, tous ces éléments composent une idéologie » (Seymour Martin Lipset, *Revolution and Revolution*, New York, Basic Books, 1968, p. 244).

23. *Ibid.*, p. 233-241.

24. Giovanni Sartori, « European Political Parties : The Case of Polarized Pluralism », dans La Palombara et Weiner (édit.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966, p. 137-176.

RÉSUMÉ

Cet essai est une tentative d'application de la théorie de la légitimité de Weber. L'hypothèse proposée soutient que la légitimité d'une démocratie serait fondée sur une croyance en l'autorité de la loi, croyance qui transformerait en loyauté à la démocratie les sentiments de mécontentement des classes inférieures. L'opposition à de Gaulle en 1962 est prise comme indice de loyauté à la démocratie. Plus un parti est à gauche, plus ceux qui le soutiennent dans une élection sont opposés à de Gaulle. Cette différence entre les partis est déterminée par l'intensité avec laquelle ceux-ci amènent leurs partisans respectifs à désirer un gouvernement centré sur les partis. Ce faisant, les partis de gauche transforment le mécontentement des classes inférieures en loyauté à la démocratie. Le désir d'un gouvernement centré sur les partis n'exprime une opposition à de Gaulle que lorsqu'il est conjugué avec la conviction que ses actes sont inconstitutionnels. Le mécontentement des classes inférieures se traduit donc en une loyauté à la démocratie grâce à une croyance en l'autorité de la loi.

ABSTRACT

[*De Gaulle and the Legitimacy of Power*] This study attempts to test an application of Weber's theory of legitimacy. The hypothesis tested is that the legitimacy of a democracy rests on a belief in the rule of law thanks to which lower class discontent is translated into loyalty to democracy. Opposition to de Gaulle in 1962 is taken as a sign of loyalty to democracy. This was determined by the parties : the further left the party, the greater the opposition to de Gaulle. This difference between the parties is determined by the degree to which they bring their supporters to desire a party-centered government. By bringing their supporters to desire a party-centered government, the parties on the left translate lower class discontent into loyalty to democracy. However, this desire for a party-centered government can only bring about opposition to de Gaulle if it is combined with a belief that his acts are unconstitutional. Thus a belief in the rule of law is part of the translation of lower class discontent into loyalty to democracy.

RESUMEN

[*De Gaulle y la legitimidad del poder*] Este ensayo es una aplicación de la teoría de la legitimidad de Weber. La hipótesis propuesta afirma que la legitimidad de una democracia se basa en una creencia en la autoridad de la ley. Esta consecuencia transforma los sentimientos de descontento de las clases inferiores en lealtad a la democracia. La oposición a de Gaulle en 1962 es interpretada como índice de lealtad a la democracia. Cuanto más un partido se sitúa a la izquierda, tanto más quienes lo apoyan en una elección se oponen a de Gaulle. Esta diferencia entre los partidos está determinada por la intensidad con la cual los partidos conducen sus militantes a desear un gobierno centrado sobre los partidos. De este modo, los partidos de izquierda transforman el descontento de las clases inferiores en lealtad a la democracia. Este deseo de un gobierno centrado sobre los partidos no expresa una oposición a de Gaulle sino acompañado por la convicción de que sus actos son inconstitucionales. Pues la traducción del descontento de las clases inferiores en una lealtad a la democracia se realiza gracias a una creencia en la autoridad de la ley.